

# Journal d'informations



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

COMMUNE DE LA GRANDE BÉROCHE / NUMÉRO 5 / NOVEMBRE 2018

## EDITO



### Sur la neige et sur la paille

Par un horrible jour blanc, un juge fédéral, qui donc n'y voyait certainement pas plus loin que le bout de ses spatules, a décidé que : « mettre les enfants sur la neige met également les parents sur la paille ».

Alors, quelques (ré)flexions-plantés du bâton-extensions plus tard et après n'avoir certainement pas trop mouillé son anorak de ski, sa décision est tombée comme une avalanche de poudreuse : les camps de ski sont obligatoires, donc ils doivent être gratuits.

Cette décision est non seulement une faute de carres susceptible de mener tous les Cercles scolaires du canton à une magistrale gamelle organisationnelle et financière, mais aussi une faute de bon sens. Clairement ce zélé juge fédéral a enfourché une porte dans son slalom juridico-social.

Si on le suit dans son schuss juridique sur cette piste noire savonneuse, il faudra farter juste ses semelles et aiguiser ses arêtes pour surfer sur toutes les neiges de la société et sur tous les domaines (skiables). Pour exemple :

L'assurance maladie, c'est obligatoire non ? Est-ce gratuit ?

Les retenues AVS, c'est obligatoire non ? Est-ce gratuit ?

En plus, c'est l'enseignement qui est obligatoire, pas l'école (de ski). La question est : un camp, est-ce de l'enseignement ? Ou est-ce plutôt une école de vie par le sport ?

Le dérapage latéral de notre bon juge ne s'arrête pas là. Il vise également le hors piste (hors cadre). Les activités hors pistes (hors cadre, ce sont toutes les activités telles que camp vert, visite de musées, concerts, théâtre, etc.) seront dorénavant gratuites pour les parents elles aussi.

Tout cela va coûter « pompon », mais bien plus cher que celui du bonnet de ski. Tire-fesses, chalets en station, car, nourriture ne vont pas devenir gratuits pour autant. Pour La Grande Béroche, le prix du « forfait combiné Magic Pass mal » pourrait avoisiner l'équivalent d'un point d'impôts.

Il faudra bien que quelqu'un paie la facture au final. Devinez qui...

Mais ne vous inquiétez pas trop, les autorités scolaires et communales ont la ferme intention de maintenir les camps de ski quitte à godiller entre les piquets de la législation actuelle. Actuelle parce qu'avec le réchauffement climatique le problème risque de se résoudre de lui-même dans un futur peut-être pas aussi éloigné que l'on ne se l'imagine.

Le Conseil communal vous souhaite de belles vacances en station ou ailleurs, de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.

Au nom du Conseil Communal  
G. Bertschi

Dicastère Ecole/Jeunesse (vous l'aurez deviné)

### Vente de sapins de Noël le 14 décembre

Dès aujourd'hui et jusqu'au 30 novembre 2018, des bons sont en vente aux administrations communales de Saint-Aubin et Bevaix pour acquérir votre sapin de Noël. Trois

grandeurs sont disponibles, soit entre 60 cm et 1m20 au prix de Fr. 20.-, entre 1m20 et 1m60 au prix de Fr. 25.- et de 1m60 à 2m20 au prix de Fr. 30.-.

Les sapins sont des épicéas et sapins blancs, au même prix. Ils pourront être choi-

sis lors du retrait de l'arbre. Une fois votre bon acquis, vous êtes invités à retirer votre sapin le vendredi 14 décembre, entre 18h00 et 20h00 à l'atelier forestier du Chanet à Bevaix, où un vin chaud vous sera servi par l'équipe forestière communale.

### Vente de bois de cheminée

Avec l'hiver et le froid qui arrivent à grands pas, le service forestier de La Grande Béroche vous propose ses conditions de vente de bois de cheminée sur [www.lagrandeberoche.ch](http://www.lagrandeberoche.ch), onglet « Service forestier ». Bois sec, 100% hêtre, labellisé FSC et PEFC, issu de nos forêts régionales exploitées dans le respect de la nature et entretenues selon les principes de gestion durable.

Les commandes peuvent être passées directement auprès du service forestier. Le bois vous est proposé en différentes grandeurs et peut être acheté sur place ou livré sur demande. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service concerné.

### Majorités civiques

La traditionnelle manifestation destinée aux jeunes fêtant leur majorité cette année aura lieu le vendredi 7 décembre à la salle de Paroisse à Saint-Aubin, autour d'une fondue chinoise. Plus de 100 invitations ont été envoyées.

### Places d'apprentissages à repourvoir

La commune de La Grande Béroche met au concours plusieurs postes d'apprentissages et stages pour la rentrée d'août 2019 :

- Un(e) stagiaire MPEC 3+1
- Un(e) apprenti(e) forestier(ère) bûcheron(ne)
- Un(e) apprenti(e) agent(e) d'exploitation – service conciergerie
- Un(e) éducateur(trice) en formation en cours d'emploi
- Un(e) stagiaire probatoire dans le domaine de l'enfance
- 1 x apprenti(e) assistant(e) socio-éducatif(ve)

Les offres doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et des derniers bulletins scolaires, et le dossier complet envoyé, par courrier, jusqu'au 5 décembre 2018 avec la mention du poste souhaité à :

Ressources humaines  
Rue de la Gare 4 – Case postale 170  
2024 Saint-Aubin-Sauges

Pour de plus amples renseignements :  
Service RH (032/886 52 15)

### Construction d'un nouveau parking à la rue de la Vieille-Route à Gorgier

C'est en juin 2014 que le Conseil général de la commune de Gorgier autorisait une dépense de Fr. 95'300.- pour la création de 19 nouvelles places de stationnement public à la rue de la Foulaz, à la rue du Port et à la rue de la Vieille-Route. Ces aménagements étant soumis à l'octroi d'un permis de construire, les autorisations ont été rapidement obtenues pour 2 places de stationnement à la rue de la Foulaz et 2 autres à la rue du Port. Tel ne fut pas le cas pour les 15 places projetées à la rue de la Vieille-Route pour des questions liées à la propriété foncière et à l'affectation en zone de construction de la parcelle concernée.

Ces aspects du projet se sont avérés être complexes à régler et finalement, en février de cette année, le permis de construire a pu être délivré.

Après avoir lancé un appel d'offre et adjudgé les travaux de construction à l'entreprise Duckert SA, les travaux ont pu débuter le 22 octobre 2018 pour être terminés dans la 1ère quinzaine du mois de novembre 2018. Le nouveau parking est destiné principalement aux utilisateurs des transports publics (proximité de la gare CFF ainsi que des arrêts de bus de Combamare et du Crêt-de-la-Fin), de même qu'aux personnes qui se rendent au village de Gorgier. En l'état, il n'est pas prévu d'en limiter la durée du temps de stationnement, ni de rendre son utilisation payante en l'équipant d'un horodateur. Cette nouvelle offre complète celle déjà existante et permettra d'atténuer le déficit en matière de possibilités de stationnement.

### Mesures hivernales – déneigement

Du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019, afin de permettre les opérations de déneigement, nous rappelons aux propriétaires de véhicules qu'il est interdit de stationner aux endroits qui pourraient gêner les travaux du service de la voirie.

Les véhicules stationnés hors des cases seront évacués aux frais de leur propriétaire.

Le Conseil communal

## HORAIRES

### Fin d'année – fermeture des guichets

#### Administration :

Les bureaux de Saint-Aubin-Sauges et Bevaix seront fermés  
**du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclus.**

#### Déchetteries :

Les déchetteries de Bevaix et Saint-Aubin-Sauges seront également fermées **du 24 décembre au 2 janvier inclus.**

Réouverture dès le 3 janvier selon les horaires habituels.



## OUVERTURE DES GUICHETS

### Saint-Aubin-Sauges

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h00
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 16h00
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Judi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Vendredi	7h15 - 13h00	Fermé

### Bevaix

Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé
Judi	Fermé	14h00 - 18h00
Vendredi	Fermé	

